



## Travail le lundi de pâques - consultant

Par **Amélie123**, le **22/06/2009** à **18:42**

Bonjour,

Je suis consultante (donc cadre) dans un cabinet de conseil qui relève des accords du Syntec. Mon contrat stipule que je dois travailler un certain nombre de jour par an.

J'ai travaillé le lundi de Pâques. Devrais-je toucher le double de mon salaire journalier en plus pour cette journée?

Je vous remercie.